



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protocole de Londres sur les brevets

Question écrite n° 118381

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le protocole de Londres relatif au brevet européen. La chambre régionale de commerce et d'industrie du Languedoc-Roussillon indique que les entreprises souffrent d'un handicap structurel lié à la non-ratification, par la France, du protocole de Londres. Elle explique que les PME régionales ainsi que de nombreux centres de recherche sont limités dans le dépôt de brevets d'invention au niveau européen à cause du coût qui est alourdi par le système de traduction en vigueur que le protocole vise à moderniser. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre par rapport à ce texte et s'il peut l'informer d'un éventuel calendrier concernant son examen.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118381

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1473